



ᐅᑦᑕᑦᑎᑦᑎᑦ ᐅᑦᑕᑦᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

**Titre : Superviseure ou superviseur
de la santé publique communautaire**
Ministère : Santé

Localité : Cambridge Bay

Référence : 10-04-410-110LA

Type d'emploi : Poste permanent

**Salaire : 103 662 \$ à 117 644 \$ par année
(37,5 heures/semaine)**

**Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ à
34 455 \$ par année**

**Syndicat : Ce poste est exclu de la
convention collective du Syndicat des
employés du Nunavut**

**Logement : Un logement subventionné est
offert pour ce poste.**

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate; par conséquent, une vérification satisfaisante du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est requise.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la directrice ou du directeur de la santé des populations, la superviseure ou le superviseur de la santé publique communautaire applique des stratégies de prévention favorisant la santé et le bien-être des collectivités, des familles et des personnes. Pour ce faire, la ou le titulaire évalue le stade de développement, l'état de santé, la situation financière, le statut social et les facteurs de risque; fait la promotion du contrôle des maladies transmissibles auprès du grand public; établit des partenariats visant à favoriser la collaboration et l'offre de conseils de professionnels; contribue à l'élaboration de politiques et de plans d'action communautaires; et agit à titre de promoteur de la santé.

La superviseure ou le superviseur de la santé publique communautaire assure la promotion de la santé en assumant les tâches suivantes : adopter des principes de prévention et de protection, et utiliser tout un éventail de mesures pour réduire la fréquence des maladies et des blessures ainsi que leurs répercussions sur la population; travailler pour renforcer les capacités communautaires, et planifier, instaurer et évaluer des activités cliniques dans le domaine de la santé publique; et fournir à la clientèle des soins infirmiers cliniques ou de base en cas de désastre ou d'urgence communautaire, conformément aux politiques et aux procédures établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux, au plan de gestion des urgences de la localité et aux directives de sa supérieure ou son supérieur et du Bureau du médecin-hygiéniste en chef. La ou le titulaire dirige la prestation de services publics à la population en accomplissant les tâches suivantes : faciliter l'accès aux services et favoriser l'équité des soins; faire preuve de responsabilité professionnelle et d'une pratique exemplaire; assumer des fonctions d'administration et de supervision; se tenir bien au fait des pratiques, des aptitudes et des connaissances actuelles en soins infirmiers de santé publique; et adapter et incorporer les valeurs sociétales inuites à la prestation de services de santé.

Pour bien s'acquitter de ses fonctions, la ou le titulaire doit avoir une connaissance approfondie des tendances actuelles, des pratiques et des programmes relatifs à la promotion de la santé et à la prévention des maladies. Durant le premier mois d'embauche, elle ou il devra recevoir tous les vaccins du programme de vaccination du Nunavut. Elle ou il doit aussi pouvoir travailler efficacement dans un milieu interculturel en veillant au respect des valeurs sociétales inuites dans le cadre des interactions entre les patients et le personnel. Les atouts suivants seront considérés : connaissance des *Compétences essentielles en santé publique au Canada*; connaissance des *Compétences des soins infirmiers de santé publique (2009)* des Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada; connaissance du document *Modèle et Normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire au Canada (2011)*; et achèvement du cours en ligne de

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse Nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 1000
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Nunavutnurses@gov.nu.ca

Téléphone : 867 975-5732
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 979-5744
Courriel :

Nunavutnurses@gov.nu.ca

